

2 copies Annuaire L. P. 6-50

DÉPARTEMENT
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
de Marennes
MAIRIE
de Royan
OBJET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal

L'An mil neuf cent ~~quarante~~ **cinquante**, le ~~quatre mai~~
à **20** heures **30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. ~~REGAZONI, CH. Maire~~

~~AIDE FINANCIÈRE à~~
~~des SOCIÉTÉS LOCALES~~

~~Demande de~~
~~J. FANFARE DE L'Océan~~

50-240

Nombre de Conseillers
en exercice.....
Nombre de présents.
Nombre de votants..

Le Maire, soussigné, certifie que
la convocation du Conseil Municipa-
pal et le compte rendu de la pré-
sente délibération ont été affichés
à la Mairie, conformément aux ar-
ticles 43 et 56 de la loi du 5 avril

Le Maire,

Etaient présents : MM. ~~Regazoni, Chamboulen, Prugnaud, Roche-~~
~~deroux, Melle Rikosky, MM. Péraudeau, Baudet, Main, Rustin~~
~~Jacquet, Counil, Guillaud, Dufour, Seugnet, Brotreau~~
~~Bujard, Chazeud, Pouget, Demeeq~~
formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. ~~Veyssièrre, Bouchet, Chollet, Cousinet, Métadier~~
~~Moulinas Simon, Thirion.~~

M. ~~Bujard~~ a été élu Secrétaire.

M. le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion
du 3 Mai de la Commission des Finances :

"Le Crédit de 350.000 frs ouvert pour "subventions" a
"été entièrement réparti au cours de la séance du 15 Fev.
"dernier.

" Au cours de la séance du 28 Mars 103.000 frs de sub-
"vention ont été votés ; ils seront prélevés sur les
" "dépenses imprévues". M. le Maire donne connaissance
"des nouvelles demandes d'aide financière présentées
"par des sociétés locales.

" Demande de la Fanfare de l'Océan :

" La Fanfare de l'Océan désire se rendre au concou
"de Lausanne. Les comptes présentés par son Président
"font ressortir une insuffisance de ressources de 12'
"à 130.000 frs. Le Conseil Municipal, au cours de sa
"séance du 15 Fev. a décidé d'accorder à cette occa-
"son aide financière à la Fanfare.

" La Commission remarque que la manifestation de
"sanne ne saurait avoir une influence sur l'activi-
" la prospérité de Royan. Aider la Fanfare à organ
"son déplacement à Lausanne ne saurait être consi-
"que comme un moyen de reconnaître et de récompen
"bonne tenue et la vitalité d'une de nos sociétés
"les.

Tenant compte de la décision prise par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Février, la Commission propose qu'un complément de subvention de 60.000 frs soit accordé à la Fanfare de l'Océan et mandaté sur le crédit affecté aux "dépenses imprévues" du budget 1950 ; mais elle attire l'attention du Conseil sur le précédent fâcheux que l'on crée. On peut craindre en effet de recevoir des demandes d'aide financière de la plupart des sociétés locales qui auraient le désir, ou l'occasion de se dépalcer. Il importe donc de souligner le caractère exceptionnel du complément de subvention qui sera accordé à la Fanfare. A l'avenir il conviendra de refouler toutes demandes de subventions qui seront présentées lorsque le crédit affecté à cet usage sera réparti et épuisé. La Commission demande à chaque conseiller d'accepter cette règle d'ailleurs élémentaire, si l'on veut gérer les finances publiques avec économie et clarté".

Après discussion au cours de laquelle quelques conseillers proposent d'augmenter le complément de subvention, la proposition de la Commission des Finances est mise aux voix et adoptée à l'unanimité moins la voix de M.B. UDET.

Fait et délibéré à Royan les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,



[Handwritten signature]

APPROUVÉ

La Rochelle le 12 Mars 1950

Par le PRÉFET,

Le Secrétaire Général:

[Handwritten signature: Lopez]

